



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur le Sri Lanka

*2925ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 23 février 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE suit attentivement l'évolution de la situation à Sri Lanka; elle est vivement préoccupée par la crise humanitaire qui y sévit et par le nombre important de personnes déplacées prises au piège des combats dans le nord de Sri Lanka, ainsi que par les informations persistantes faisant état d'un grand nombre de victimes dans la population civile. Afin d'éviter les pertes civiles, l'UE insiste pour que les parties au conflit respectent les dispositions du droit international humanitaire et les principes des lois de la guerre. L'UE demande au gouvernement de Sri Lanka et aux Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) de se conformer à ces règles de droit.
2. L'UE lance un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat qui prévoira un accès libre et sans restrictions, permettra d'acheminer l'aide humanitaire en toute sécurité et permettra aux populations civiles de quitter la zone de conflit. L'UE condamne le recours à la violence par les LTTE et les intimidations qu'ils exercent pour empêcher les populations civiles de quitter la zone de conflit.
3. L'UE engage le gouvernement sri-lankais à faire en sorte que les camps provisoires mis en place pour les personnes déplacées et la procédure de contrôle qui en régit l'accès soient conformes aux normes internationales et qu'une surveillance indépendante soit autorisée. Les Nations unies, le CICR et d'autres organisations humanitaires doivent pouvoir accéder pleinement aux camps. Ces conditions doivent être remplies pour que l'UE soit en mesure de fournir l'aide humanitaire requise.

P R E S S E

4. L'UE reste convaincue que le conflit déjà ancien que connaît Sri Lanka ne saurait être résolu par des moyens militaires. Une défaite militaire des LTTE ne fera que souligner une nouvelle fois la nécessité de trouver une solution politique à même d'assurer une paix durable. L'UE rappelle la déclaration des coprésidents du 3 février 2009 et réaffirme qu'elle entend envoyer une troïka dès que possible.
 5. L'UE appelle les LTTE à déposer les armes et à renoncer une fois pour toutes à la violence et au terrorisme, à mettre un terme au recrutement forcé et à l'utilisation inhumaine d'enfants soldats, et à participer à un processus politique en vue de parvenir à une solution juste et durable. L'UE appelle les autorités sri-lankaises à engager un processus politique incluant toutes les parties et répondant aux préoccupations légitimes de toutes les communautés.
 6. L'UE reste vivement préoccupée par les graves violations des droits de l'homme, notamment par les cas de disparitions forcées, d'assassinats extrajudiciaires, de harcèlements, d'intimidations et d'attaques contre les médias et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que par le climat d'impunité. L'UE demande instamment aux autorités sri-lankaises d'agir résolument pour lutter contre les violations des droits de l'homme, garantir la liberté de la presse et désarmer les groupes paramilitaires présents dans les zones contrôlées par le gouvernement. L'UE s'inquiète du projet de loi interdisant les conversions forcées.
 7. L'UE souligne qu'il importe que les autorités sri-lankaises coopèrent avec l'enquête menée dans le cadre du SPG+, qui vise à établir si le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention contre la torture et la convention relative aux droits de l'enfant sont effectivement mis en œuvre."
-